



GROUPE FOSSARD & ASSOCIÉS

*Commissariat aux Comptes*

**Marc FOSSARD**



commissaire  
aux comptes

Expert-Comptable Diplômé  
Inscrit au tableau de l'Ordre des  
Experts-Comptables de Marseille  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit près la Cour d'Appel  
d'Aix en Provence  
**Maître ès sciences économiques**  
**Maître en gestion**  
**Licencié en Droit**  
Médaille de la Sécurité Sociale  
Diplôme d'honneur du Ministère  
de la Justice  
Conseiller Prud'Homal Honoraire  
Médaille de L'Ordre des Experts-Comptables

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION C.OR.A.I.L

4 Rue Georges Simenon  
Immeuble Le Palatin, Centre Europe  
83400 HYERES

Exercice clos le 31/12/2020

À l'Assemblée Générale de l'association C.OR.A.I.L

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.OR.A.I.L relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale**

Nous avons procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'association.



## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

*Fait à Hyères, le 30 Mars 2021*  
*Le commissaire aux comptes*

Marc FOSSARD



ANNEXE :

**DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

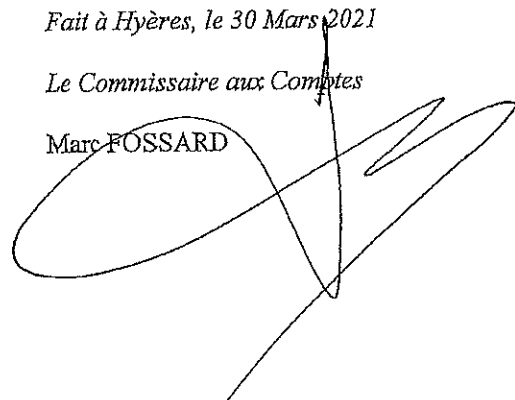
En outre :

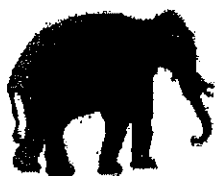
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille les éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Hyères, le 30 Mars 2021*

*Le Commissaire aux Comptes*

Marc FOSSARD





GRUPE FOSSARD & ASSOCIES

*Commissariat aux Comptes*

**Marc FOSSARD**



commissaire  
aux comptes

Expert-Comptable Diplômé  
Inscrit au tableau de l'Ordre des  
Experts-Comptables de Marseille  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit près la Cour d'Appel  
d'Aix en Provence

**Maître ès sciences économiques**

**Maître en gestion**

**Licencié en Droit**

Médaille de la Sécurité Sociale

Diplôme d'honneur du Ministère  
de la Justice

Conseiller Prud'Homal Honoraire

Médaille de L'Ordre des Experts-Comptables

## Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

### *Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020*

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Mission Locale C.O.R.A.I.L., nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les conventions sont les suivantes :

#### **Conventions avec les communes :**

- Conventions de partenariat et de mise à disposition de locaux : communes de Hyères, La Londe, Collobrières, Bornes, Carqueiranne, La Crau, Le Lavandou.

#### Conventions avec la DIRECCTE :

- Une convention dont le but est de participer au financement global de la structure (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) 2019-2022 et pour la mise en œuvre de la Garantie Jeunes relative à l'accompagnement de 152 jeunes
- Convention pour la mise en œuvre du parrainage dont l'objectif est d'accompagner 32 jeunes par un réseau de 16 parrains et marraines bénévoles pour les amener vers l'emploi.
- Conventions avec l'Etat et FSE « Plan d'investissement dans les compétences (PIC et EIJ) » : « Repérer et mobiliser les invisibles ».

#### Convention avec le département du Var :

- Une convention de partenariat financier avec le département du Var dont le but est de participer financièrement et forfaitairement au maintien du poste de travailleur social afin de renforcer l'action sociale et professionnelle auprès des jeunes et lutter contre la précarité sociale.

#### Conventions avec le Conseil Régional PACA :

- Une convention ayant pour objet de définir le Programme d'Actions Régionales, dans le cadre de la dotation attribuée par la Région pour le fonctionnement de la mission locale et pour financer l'animation de la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire.

#### Convention avec POLE EMPLOI :

- Convention ayant pour objet le suivi des jeunes en délégation de PPAE par accord du 10 Février 2015 complété par avenants, dont le dernier en 2020. Par cet accord, POLE EMPLOI et le réseau des missions locales s'engagent ensemble pour réduire le chômage des jeunes dont l'objet est l'optimisation des services rendus aux jeunes, conjointement et séparément, pour les amener efficacement vers l'emploi.
- Un avenant en date du 13.03.2020 pour renforcer le projet local de coopération.
- Un avenant d'adhésion à l'outil OUIFORM.
- Une convention d'application portant mise à disposition d'OPUS.

Convention avec la CARSAT et la CPAM pour le parcours santé jeunes, ayant pour but de sensibiliser les jeunes en insertion sur l'importance de la couverture maladie, et les accompagner en leur garantissant une ouverture de droits.

Convention avec l'UNML pour le déploiement du service civique.

Fait à Hyères, le 30 Mars 2021

Le Commissaire aux Comptes

Marc FOSSARD



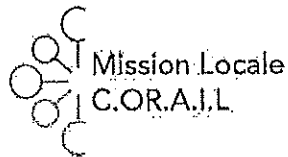
---

Membre d'une association agréée - Le règlement par chèque est accepté

Siège social : 1 Rue Georges Auric - 83400 HYERES

Siret : 338 232 960 000 25 - N° Intracommunautaire : FR 31 338 232 960 - APE : 6920Z

Tél : 04.94.35.98.00 - Fax : 01.41.30.86.83 - E.mail : marc.fossard@groupe-fossard-et-associes



## RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2020

Malgré une année de difficulté économique et financière, la plupart de nos financeurs ont maintenu leurs participations ce qui nous a permis de réaliser nos objectifs

La crise sanitaire a impacté notre activité : une période de confinement strict suivie d'une réouverture en mai avec un protocole sanitaire contraignant.

Cela a engendré une réorganisation des services, avec la mise en place du télétravail, des réunions en distanciel, de mesures sanitaires coûteuses pour la structure.

Nous estimons à 3 500 € le surcroît des dépenses liées à la crise sanitaire.

Le budget a été réalisé en référence au budget prévisionnel approuvé par l'assemblée générale. Le budget prévisionnel était de 1 338 049 € et le budget réel est de 1 369 614 €.

### Le résultat de l'exercice 2020 est excédentaire de 37 870 euros

Au 31 décembre 2020, 96 728 € de subventions restaient à percevoir. Ces sommes correspondent à des soldes qui seront mis en paiement après production de rapports d'activité.

### DETAIL DES SUBVENTIONS RESTANT A PERCEVOIR AU 31 DECEMBRE 2020

Solde action parrainage	1 952
Solde PAR	35 447
Solde INVISIBLES	59 329
<b>TOTAL ATTENDU</b>	<b>96 728</b>

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

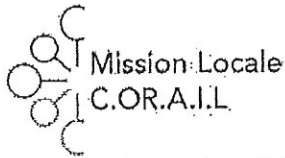
Subvention des communes : 195 713 € stable par rapport à N-1. Les participations des communes étant basées, rappelons-le, sur les publications INSEE du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le respect des délais permet toujours à l'association de faire face aux obligations du 1<sup>er</sup> semestre. Les subventions étaient intégralement perçues au 31 décembre 2020.

### Financement ETAT :

Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) : 328 069 € accordés.

Paielement de la subvention relative à la convention pluriannuelle d'objectif versée en deux fois, totalité perçue au 31 décembre 2020.



**Financement POLE EMPLOI** : 93 945 € versés en deux fois. Il s'agit d'une subvention pour mettre en œuvre l'accord cadre national signé au second semestre 2015. Chaque année, un avenant est signé pour formaliser les axes de travail de l'année dans le cadre du partenariat.

**Convention conseil général du Var** : 31 000 € accordés versés en une seule fois en septembre 2020.

**Conventionnement du conseil régional** :

Fonctionnement : convention Plan d'Action Régional (PAR) 177 233 €. 80 % versés au mois de septembre et le solde à recevoir en 2021.

**FINANCEMENT D' ACTIONS SPECIFIQUES** :

**Action parrainage** : financeur ETAT 9 760 €. 80% versés à la signature de la convention et le solde de 1 952 € en 2021.

**Ateliers pour améliorer la recherche d'emploi des jeunes** : déposé auprès de la commune d'Hyères et porte des Maures, 7 000 € et 7 000 € dans le cadre de subvention aux associations.

**FONDS DEDIES** :

233 650 € sont passés en fonds dédiés au 31 décembre 2020. Pour rappel les fonds dédiés sont des sommes perçues par l'association et affectées, par le financeur, à un projet précis. Leurs comptabilisations sont obligatoires à la clôture de l'exercice, lorsque le projet n'est pas terminé et que tous les fonds n'ont pas été utilisés.

- Garantie Jeune 177 916 €
- Invisibles 55 734 €

**RECRUTEMENTS** :

- 1 conseiller à évolué au poste de chargé de projet.
- 1 recrutement CDD de 12 mois au poste de chargé de communication.
- 2 conseillers en CDD dans le cadre des projets Garantie Jeune et Invisibles.
- 1 conseiller en CDD en remplacement d'un arrêt maladie.

**Les comptes de l'association ont été approuvés en assemblée générale le 14 avril 2021**

Le Président  
Monsieur AUBERT

Le Trésorier  
Monsieur PICOCHÉ



CORAIL MISSION LOCALE

4 RUE GEORGES SIMENON  
IMMEUBLE PALATIN - CENTRE EUROPE  
83400 HYERES

## BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*



**CROCHET & ASSOCIES**  
16 AVENUE AMBROISE THOMAS

83400 HYERES  
0494013151

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	11 249	8 776	2 473	3 710	1 237	33.34
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions	74 917	73 047	1 870	4 435	2 565	57.83
Installations techniques Matériel et outillage	131 693	99 714	31 979	37 123	5 144	13.86	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	6 906		6 906	6 906			
<b>Total I</b>	224 765	181 537	43 227	52 174	8 946	17.15	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	113 951		113 951	113 793	158	0.14
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	815 924		815 924	784 009	31 915	4.07	
Charges constatées d'avance (2)	17 807		17 807	13 987	3 821	27.32	
<b>Total II</b>	947 682		947 682	911 789	35 893	3.94	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 172 447	181 537	990 909	963 962	26 947	2.80	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020	31/12/2019	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	165 886	165 886		
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	45 723	45 723		
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	276 784	269 774	7 010	2.60	
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Défisits)</b>	<b>37 870</b>	<b>7 010</b>	<b>30 860</b>	<b>440.24</b>
	<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>526 263</b>	<b>488 394</b>	<b>37 870</b>	<b>7.75</b>
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	<b>526 263</b>	<b>488 394</b>	<b>37 870</b>	<b>7.75</b>
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	233 650	209 266	24 384	11.65
	<b>Total II</b>	<b>233 650</b>	<b>209 266</b>	<b>24 384</b>	<b>11.65</b>
PROVISIONS	Provisions pour risques	30 000	34 266	4 266	12.45
	Provisions pour charges	29 643	39 484	9 841	24.92
	<b>Total III</b>	<b>59 643</b>	<b>73 750</b>	<b>14 107</b>	<b>19.13</b>
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	54	68	14	20.09
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	25 139	25 190	51	0.20
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	146 160	167 295	21 135	12.63
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instrument de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	<b>Total IV</b>	<b>171 353</b>	<b>192 553</b>	<b>21 200</b>	<b>11.01</b>
	Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>990 909</b>	<b>963 962</b>	<b>26 947</b>	<b>2.80</b>

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

171 353      192 553

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

CROCHET & ASSOCIES

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2020	31/12/2019	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 080 103	1 204 229	124 125	10.31
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	78 719	69 127	9 592	13.88
Utilisations des fonds dédiés	209 266	80 000	129 266	161.58
Autres produits	505	2	503	NS
<b>Total I</b>	<b>1 368 593</b>	<b>1 353 357</b>	<b>15 236</b>	<b>1.13</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	201 524	214 475	12 950	6.04
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	43 581	46 501	2 920	6.28
Salaires et traitements	620 392	627 071	6 679	1.07
Charges sociales	199 653	210 864	11 211	5.32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 435	16 992	557	3.28
Dotations aux provisions	16 000	36 559	20 559	56.24
Reports en fonds dédiés	233 650	209 266	24 384	11.65
Autres charges	2	27	25	92.65
<b>Total II</b>	<b>1 331 238</b>	<b>1 361 756</b>	<b>30 518</b>	<b>2.24</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>37 355</b>	<b>8 399</b>	<b>45 754</b>	<b>544.75</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 021		1 729		708	40.94
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	1 021		1 729		708	40.94
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>						
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	1 021		1 729		708	40.94
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	38 376		6 670		45 046	675.36
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			13 680		13 680	100.00
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>			13 680		13 680	100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion	506				506	
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>	506				506	
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	506		13 680		14 186	103.70
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	1 369 614		1 368 766		848	0.06
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	1 331 744		1 361 756		30 012	2.20
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	37 870		7 010		30 860	440.24

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

L'association n'a pas eu recours au chômage partiel. Tous les salariés ont pu faire du télétravail.

L'association n'a pas fait appel au prêt garanti par l'état.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

L'association Mission Locale CORAIL est au service des jeunes de 16 à 25 ans, prioritairement sortis du système scolaire ou universitaire. Elle assure une mission de service public en lien étroit avec Pôle Emploi.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La Mission Locale peut répondre aux demandes en matière d'orientation, de formation, d'emploi, de mobilité, de santé, de logement, ...

Pour l'année 2020, les contributions volontaires n'ont pas pu être valorisées et comptabilisées.

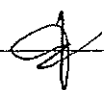
La mise en oeuvre de cette valorisation n'est pas totalement abouti. Il ne nous a donc pas été permis de valoriser le bénévolat et de recenser totalement les contributions volontaires.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 249		
<b>TOTAL</b>	<b>11 249</b>		
Installations générales agencements aménagements des constructions	74 917		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	314		
Installations générales agencements aménagements divers	17 994		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	105 896		7 489
<b>TOTAL</b>	<b>199 121</b>		<b>7 489</b>
Prêts, autres immobilisations financières	6 906		
<b>TOTAL</b>	<b>6 906</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>217 276</b>		<b>7 489</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			11 249	11 249
<b>TOTAL</b>			<b>11 249</b>	<b>11 249</b>
Installations générales agencements aménagements constr.			74 917	74 917
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			314	314
Installations générales agencements aménagements divers			17 994	17 994
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			113 385	113 385
<b>TOTAL</b>			<b>206 610</b>	<b>206 610</b>
Prêts, autres immobilisations financières			6 906	6 906
<b>TOTAL</b>			<b>6 906</b>	<b>6 906</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>224 765</b>	<b>224 765</b>



**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	7 539	1 237		8 776
Installations générales agencements aménagements constr.	70 483	2 565		73 047
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	314			314
Installations générales agencements aménagements divers	15 558	1 560		17 118
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	71 209	11 074		82 283
TOTAL	157 563	15 198		172 762
TOTAL GENERAL	165 102	16 435		181 537

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 237				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 565				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 560				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 074				
TOTAL	15 198				
TOTAL GENERAL	16 435				



**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Tableau des variations des fonds associatifs**

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	165 886				165 886
Réserves :					
Autres réserves	45 723				45 723
Report à nouveau	269 774		7 010	0	276 784
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>7 010</b>	<b>30 860</b>		<b>0</b>	<b>37 870</b>
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>	<b>488 394</b>	<b>30 860</b>	<b>7 010</b>	<b>0</b>	<b>526 263</b>

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	20 266		20 266		
Garanties données aux clients	14 000	16 000			30 000
Pensions et obligations similaires	39 484		9 841		29 643
<b>TOTAL</b>	<b>73 750</b>	<b>16 000</b>	<b>30 107</b>		<b>59 643</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>73 750</b>	<b>16 000</b>	<b>30 107</b>		<b>59 643</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		<b>32 435</b>	<b>30 107</b>		

*31*

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 906	0	6 906
Débiteurs divers	112 841	112 841	
Charges constatées d'avance	17 807	17 807	
<b>TOTAL</b>	<b>137 555</b>	<b>130 649</b>	<b>6 906</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	54	54		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 139	25 139		
Personnel et comptes rattachés	49 528	49 528		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 008	80 008		
Autres impôts taxes et assimilés	16 625	16 625		
<b>TOTAL</b>	<b>171 353</b>	<b>171 353</b>		

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
GARANTIE JEUNES	104 921	104 921	104 921	177 916	177 916
INVISIBLES	128 977	128 977	128 977	55 734	55 734
<b>TOTAL</b>	<b>233 898</b>	<b>233 898</b>	<b>233 898</b>	<b>233 650</b>	<b>233 650</b>

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	17
Total	19

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

**Transferts de charges**

Nature	Montant
ASP	27 730
CPAM	5 278
CAISSE PREVOYANCE	6 555
NATEXIS	282
IMILO	4 342
UNIFORMATION	4 425
Total	48 612

**Charges et produits sur exercices antérieurs**

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- HUMANIS 2017	506	67200000
Total	506	



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	112 649
Disponibilités	1 021
Total	113 671

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 706
Dettes fiscales et sociales	86 522
Total	94 282

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 807
Total	17 807

